RELEVE DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 17 AVRIL 2025 EN VISIO AVEC DECISIONS PRISES EN SÉANCE DANS LE RESPECT DES ARTICLES 38 ET 102 DU REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FFVOILE

VDEF

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc (présent à l'ouverture et au début du BE) ; BERTHAULT Pascal ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; HENRI Géraldine ; PEBEREL Nathalie ; PICARD Yoan ; AMOROS Emile ; GALLO-KERLEAU Anne ; MERIC Jean-Claude ; SCHENFEIGEL Christophe ; BILLY Margaux

Excusé.e.s : COURTOIS Christine ; RUSSO Ed ;

Invité.e.s :

Présent.e.s : BOCQUET Bernard ; CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; LE BOUCHER Pierre (visio) ; MARLIOT Eric ; RODET Philippe ; PENN Marie-Gabrielle ; BOUVET Marc ; LASSEAUX Sylvie ; BLACHE Jean-Pierre (pour le point 1.4)

Excusé.e.s : BILLON Loic ; LE COQ Pierre ; MEYER-DIEU Baptiste ;

1 VIE FÉDÉRALE

1.1 Point licence au 14 avril 2025

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 14 avril 2025.

	La FFVoile recense à cette date : ▪ 43 226 LCA (+ 0,4 % par rapport à 2024 à la même date et + 2,3 % par rapport à 2011*) ▪ 12 209 LCJ (- 3,7 % par rapport à 2024 à la même date et – 11,8 % par rapport à 2011*) ▪ 36 549 PV/PVR (+ 20,8 % par rapport à 2024 à la même date et + 1 884,2 % par rapport à 2011) ▪ 720 Temporaires 1 jour (- 10,6 % par rapport à 2024 à la même date et – 66,2 % par rapport à 2011) ▪ 574 Temporaires 4 jours (+ 7,5 % par rapport à 2024 à la même date et + 378,3 % par rapport à 2011) ▪ 737 Pass FFVoile (+ 30,4 % par rapport à 2024 à la même date) (*Année 2011 : année de référence pour la plus forte délivrance du nombre de Licences club)

1.2 Relevé de décisions du BE du 22 mars 2025

Décision BE-250417-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 22 mars 2025 Publication électronique du relevé de décision sur le site Internet de la FFVoile le 25 avril 2025.

1.3 Prix des licences et titres de participation avant passage en Conseil des Ligues

Décision BE-250417-02	Compte tenu de l'évolution du coût de la vie (+2 %) arrêté par l'INSEE au 31/12/2024 et de l'indexation contractuelle du coût de l'assurance (+3,74% de l'indice de référence), Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance et souhaite proposer à l'avis du Conseil des présidents de Ligues, les tarifs suivants pour les licences et titre de participation 2026: Adultes : 72 € Jeunes : 33 € Tempo 1 J : 26 € Tempo 4 J : 55 € Passeport : 14.5 € Pass FFVoile : 6 € Les clubs souhaitant être informés de ces prix au plus tôt afin de les incorporer dans leur plaquette de tarif pour application aux primo licenciés, le BE souhaite que l'interrogation du Conseil des Présidents de Ligue puisse se faire à distance sans attendre le prochain CL du 23/05/2025 ⇨ **<u>Décision Définitive suite à avis favorable du Conseil des Présidents de ligues en date du 23 avril par vote électronique</u>**

1.4 Association de classes : Règlement de vote pour l'élection de la commission des classes

Décision BE-250417-03	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du projet de règlement de vote pour l'élection de la commission des classes. Il note qu'à date un grand nombre de classe n'a a priori pas envoyé leurs comptes -rendus d'activité ce qui d'une part écarte de fait le nombre de classe qui peut être représenté dans la commission et d'autre part et surtout ne permet pas de disposer des effectifs des différentes classes. Or pour rappel, la commission est composée de 16 membres au maximum (hors le président). Au-delà des sièges de droit (6), les sièges restant (10) sont attribués en fonction des effectifs des différentes classes au sein de chaque type de classes. Le BE décide donc d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 30 avril inclus pour permettre aux classes retardataires de rendre leur compte-rendu d'activités. Le règlement de vote pour l'élection de la commission pourra à la suite être complété et le BE procédera à son adoption par vote électronique.

1.5 Date Assemblée Générale Ordinaire 2025

Décision BE-250417-04 Vote CA	Le Bureau exécutif valide la date du samedi 28 mars 2026 pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 de la FFVoile. Le BE décide de proposer cette date au vote du CA conformément aux textes de la FFVoile.

1.6 Élection partielle au CA (représentants des entraineurs) et à la Commission des Sportifs de Haut Niveau

1.6.1 Modalités techniques

Décision BE-250417-05	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les modalités techniques de déroulement des opérations de vote et des moyens techniques mis en œuvre pour l'élection partielle au CA des représentants des entraineurs d'une part et pour l'élection complémentaire des membres de la commission des sportifs de Haut Niveau d'autre part Publication électronique des modalités techniques sur le site Internet de la FFVoile le 18 avril 2025.

1.7 Point organigramme

Décision BE-250417-06	Le Bureau Exécutif complète l'organigramme de la mandature 2025 – 2028 en y ajoutant les groupes de travail suivants : - Groupe de travail Établissements » : Piloté par Yoan PICARD, membres : Eléonore JUHEL, Anne GALLO, Gwendal BEAUSSIER, Pascal BERTHAULT, Sylvie LASSEAUX - Groupe de travail « collectivités territoriales » : Piloté par Anne GALLO, les membres seront complétés lors d'un prochain BE. - Groupe de travail Partenariat : piloté par Jean-Claude MERIC, membres : Anne GALLO, Eléonore JUHEL, Catherine GUEYDAN, Yoan PICARD, Amélie DUPUY

Décision BE-250417-06	- Groupe de travail Markéting : piloté par Jean-Claude MERIC, membres : Anne GALLO, Eléonore JUHEL, Catherine GUEYDAN, Yoan PICARD, Amélie DUPUY, Anne DOS SANTOS, Jean-Pierre BLACHE, Aline VIELLE, Pascal BERTHAULT, Gwendal BEAUSSIER, Laurent BOURRIQUEL - Groupe de travail « rôles des structures du réseau » : piloté par Jean-Christophe COUR, membres : Geneviève TEISSIER, Fabienne ROSIER, Catherine GUEYDAN, Pierre LE BOUCHER, Claude LE BACQUER, Guy TOUREAUX, Elisabeth NEIDHART, Eric MARLIOT Pour rappel, le groupe de travail Réglementation Spéciale Offshore (RSO) et la commission des directeurs de course au large sont déjà mis en place

1.8 Prix de vente à fixer pour la vente de l'appartement de BREST

Décision BE-250417-07	Le Bureau exécutif valide un prix de vente de 108 025 € frais d'agence inclus (100 320 € net vendeur) pour l'appartement situé rue Villaret Joyeuse à Brest et donne délégation au président, à la secrétaire Générale et au trésorier pour négocier ce prix de vente en cas de besoin mais dans la limite de 10 % du prix fixé initialement.

2 Développement

2.1 Campagne PSF FFVoile 2025

Information	Le Bureau exécutif prend note des avancées de la Campagne PSF FFVoile 2025 par rapport aux éléments déjà communiqués lors des réunions institutionnelles précédentes. A noter en particulier les principaux éléments suivants : - Fonctionnement et organisation proche par rapport à la compagne PSF FFVoile 2024 - Calendrier décalé d'un mois par rapport à 2024 (retard ANS) - Volonté de limiter le saupoudrage des financements en permettant un meilleur ciblage des actions éligibles dans la note de cadrage, en réduisant le nombre d'action par structure, en augmentant le montant minimum d'aide demandée pour chaque structure, en incitant auprès des comités d'Evaluation nationaux et régionaux à réduire le nombre d'actions cofinancées et en augmentant le montant de l'aide versée sur chaque action - Abaissement du montant maximum de demande de cofinancement par action - Recentrage des actions éligibles vers des projets qui s'inscrivent en adéquation avec les dispositifs et labels nationaux et avec les politiques publiques - Les publics féminins et les jeunes sont clairement identifiés comme les deux cibles prioritaires

2.2 Campagne de labellisation 2025

Information	Le Bureau exécutif prend note des avancées de la Campagne de labellisation 2025. 53,9 % des structures FFVoile ont demandé au moins un label en 2025. La campagne s'est achevée dans sa 1ère partie le 30 mars et les structures ont jusqu'au 1er mai pour déposer des recours motivés auprès de la FFVoile. A noter pour la campagne de labellisation 2025 : - Retour dans le réseau EFVoile de 3 structures bretonnes qui étaient sorties du réseau - Baisse importante des audits en 2025. Point de vigilance. Perspectives : - Un travail autour des labels et marques est en cours avec identification des offres qui devraient relever d'un label de celles qui pouvaient relever d'une marque. Le cahier des charges des marques a été engagé. Ce travail devrait aboutir à une simplification de la gestion et de l'administration des dispositifs afin de libérer du temps pour l'animation des différents réseaux - Relance des audits en incitant ligues et CDVoile à les faire - Destinations digitales : La FFVoile va développer une plateforme de promotion et d'aide à la commercialisation des offres de pratiques nautiques douces ou à la carte

2.3 État d'avancement des travaux sur les labels et les marques FFVoile

Information	Le Bureau exécutif prend note des avancées des travaux concernant les labels et les marques FFVoile. Orientation retenue : 2 labels (Ecole Française de Voile et Ecole de Sport 5 marques : Point location ; Coach (plaisance, Kite et santé), Slow tourisme, Classe de mer, la Mer est à vous Travaux en cours : rédaction/actualisation des cahiers des charges des 5 marques FFVoile Par ailleurs, un travail d'harmonisation, basé sur la stratégie partenariat sera réalisé en parallèle.

2.4 Réflexion sur la Mission appui conseil FFVoile

Information	Le Bureau exécutif prend connaissance des réflexions sur la mission appui conseil FFVoile (qui concerne toutes les structures affiliées quel que soit leur statut) regroupant un dispositif d'accompagnement individualisé sur mesure dans la consolidation et le développement de projets.

2.5 Évaluateurs de niveau 4 et 5 en Kiteboard

Décision BE-250417-08 Vote CA	Le bureau exécutif de la FFVoile valide la proposition de modification du règlement des évaluateurs techniques niveau 4 et 5 FFVoile – Ajout du Kiteboard parmi les familles de support. Publication électronique du règlement modifié sur le site internet FFVoile après validation du CA

3 Pratiques Sportives

3.1 Point d'étape RSO

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de l'état d'avancement du point d'étape RSO et des clarifications proposées par le groupe de travail, ainsi que des modifications des *Règlementations Spéciales Offshore* suivantes : - RSO 3.14 Balcons, Chandeliers et Filières - RSO 4.27 Spécification des voiles de tempête et de gros temps - RSO 6.01 Formation survie

4 CCA

4.1 Autorisation d'un jury national sans appel pour le TourVoile

Décision BE-250417-09	Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel pour l'édition 2025 de la compétition Tour Voile.

5 Divers

Information	Point d'information du DTN sur - Le dossier des violences sexuelles : Mme Chabannes et Quenet ont récemment fait des prises de paroles publiques pour dénoncer les agressions sexuelles et viols dont elles ont été victimes, ce sujet est parfaitement connu de la FFVOILE, une commission de discipline s'est tenue fin 2020 et a pris des sanctions maximales

	concernant le mis en cause. Nous sommes en contacts réguliers avec Mme Quenet qui participe régulièrement à des actions de sensibilisation sur la prévention de tout type de violence. - CIO : Communication sur le programme olympique LA 2028 (maintien pour la voile de l'ensemble des 10 disciplines et des quotas des 330 Athlètes (165 Femmes et 165 Hommes) mais avec demande ferme du CIO en direction de WS pour faire évoluer la voile au JO : réduction du nombre de jour de course, de la durée de certaines courses, réduire les ressources nécessaires pour organiser les JO.